

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 11

Rubrik: Social GE : a propos de la fortune : nouveaux défis pour l'Hospice général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la fortune

OCPA

Sujet de préoccupation de nombreuses personnes, nous évoquons ici quelques questions qui nous sont fréquemment posées concernant la fortune et le droit aux prestations complémentaires (PC).

Tout d'abord, par fortune, il faut comprendre: la fortune mobilière (argent liquide, avoirs en banque, CCP, titres, valeurs de rachat de l'assurance-vie, successions non partagées, etc.) et la fortune immobilière (immeubles, terrains, parts en copropriété, etc. en Suisse et à l'étranger). En fait, il s'agit de tous les biens.

A-t-on droit à des prestations complémentaires si on a de la fortune?

Un certain niveau de fortune peut empêcher de bénéficier de prestations complémentaires. Il est toutefois important de savoir que la fortune n'est pas prise en compte intégralement dans le calcul des PC. Le calcul se fait sur la part de la fortune qui dépasse Fr. 25 000.- pour une personne seule et Fr. 40 000.- pour un couple et, pour les personnes en âge AVS, à raison de 1/10^e dans le calcul des prestations complémentaires fédérales et de 1/5^e dans le calcul des prestations cantonales. Les intérêts de la fortune sont, en revanche, pris en compte intégralement.

Quel est le montant de la fortune qu'il ne faut pas dépasser pour demander des PC?

Il n'y a pas de montant maximum fixé qui vous empêche de déposer une demande. Il se peut que vous n'ayez pas droit, en fonction de votre situation actuelle, à des prestations,

mais il est préférable d'effectuer cette démarche, plutôt que de renoncer, à tort, à un droit.

En cas de séparation de biens, comment la fortune est-elle prise en compte?

Si les conjoints vivent ensemble, les prestations complémentaires sont calculées globalement, c'est-à-dire que les revenus et la fortune des deux conjoints sont additionnés, réunis dans un «pot commun». Si l'un des conjoints vit en EMS, on procède à deux calculs séparés pour lesquels la fortune est divisée en deux parts

égales. On le constate, les prestations complémentaires ne tiennent pas compte des aménagements contractuels du mariage, mais bien plutôt de la réalité économique.

Nous tenons à votre disposition une documentation détaillée ainsi qu'une feuille de calcul qui vous permettra d'effectuer un calcul approximatif des prestations qui pourraient éventuellement vous être versées.

**OCPA, route de Chêne 54,
case postale 378, 1211 Genève 29,
tél. 022/849 77 41**

VENEZ ÉCOUTER LES CONTEUSES!

Il n'y a pas d'âge pour se laisser conter de jolies histoires, pas plus que pour en raconter soi-même aux petits. Le MDA organise la Journée suisse du conte.

Lancée en 1996 par le Mouvement des aînés, la Journée suisse du conte a lieu chaque année. On donne aussi à cette manifestation le joli nom de *conteries*. Cet automne, elle aura lieu le 10 novembre.

A Genève, la fête du conte joue les prolongations. Non seulement elle dure deux jours (les 10 et 11 novembre), mais elle fait encore l'objet d'un préambule le 2 novembre, avec une veillée (à 20 h à la Maison de quartier des Eaux-Vives) intitulée *Halloween, une nuit hors du temps*.

Des conteuses vont donc sillonner Genève et ses environs. Elles s'attarderont dans les bibliothèques, les maisons de quartier, les restaurants, les magasins, partout où des oreilles curieuses et attentives sauront les entendre. Vous pourrez notamment les rencontrer au marché de Plainpalais, à

la librairie les Recyclables, à la Renfile... soit une douzaine de rendez-vous le vendredi et sept le samedi.

Il y aura des contes de tous les genres, dont des histoires tout à fait inédites pour faire sourire ou trembler tous les publics, pour les émouvoir et leur redonner un cœur d'enfant.

Dans les régions

Si Genève bénéficie d'un programme particulièrement étoffé, les autres cantons romands, grâce aux sections régionales du MDA, seront également de la fête. Pour savoir ce qui se passe exactement dans votre région, renseignez-vous aux numéros de téléphone suivants: 022/329 83 84 pour Genève, 021/321 77 66 pour Vaud et Fribourg, 032/721 44 44 pour Berne et Neuchâtel.

G. N.

Nouveaux défis pour l'Hospice général

L'essentiel de l'action sociale genevoise passe par l'Hospice général. Contraint de s'adapter à des mutations de société rapides et complexes, celui-ci doit recadrer ses missions prioritaires.

« **P**ivot de l'action sociale à Genève, l'Hospice général est une vieille institution devant s'adapter à un monde qui change profondément», relève Claude Torracinta, journaliste réputé, qui s'exprime ici en tant que président du Conseil d'administration. «La crise a entraîné la montée du chômage, une précarisation de la population, une nouvelle pauvreté. Autant de changement sociaux très rapides, auxquels il faut trouver des réponses.» Genève a notamment répondu par un abandon progressif du concept d'assistance sociale, au profit du droit de chacun à être aidé, ce qui a conduit à la création du revenu minimum cantonal d'aide sociale et à la mise sur pied pour répondre à la nouvelle constitution fédérale établissant le principe d'un minimum vital acquis, du revenu minimum de réinsertion.

Pour l'Hospice général, la nécessité d'agir sur de nouveaux terrains signifiait aussi entreprendre une analyse des missions qui lui ont été confiées. Il s'agit de déterminer pour chacune si elle devait demeurer au sein de l'Hospice ou être transférée à une autre institution. Il fallait redéfinir certaines priorités, d'autant plus que l'Hospice général se voit confier désormais par le Conseil d'Etat la gestion de toute la politique d'asile cantonale.

Dans un rapport intitulé *Préparer l'avenir*, qui détermine le cadre de travail de l'Hospice dans le futur, de grandes lignes ont été dégagées, mais quelques problèmes très concrets ont



Photo Eric Aldag

Robert Cuénod, directeur, et Claude Torracinta, président de l'Hospice général

aussi trouvé une solution. Ainsi, la maison de Vessy, qui était gérée par l'Hospice, devient un EMS autonome comme les autres. En ce qui concerne les deux maisons de vacances que sont la Nouvelle Rose-raie et le Chalet Florimont, il a été décidé de maintenir ces prestations, tout en réduisant de moitié le déficit annuel, qui s'élève à 1,5 million pour les deux établissements. «Nous sommes responsables de l'argent public qui nous est confié, remarque Robert Cuénod, et de telles pertes ne sont pas acceptables.»

Image à redorer

«Par les décisions qu'il prend, l'Hospice général s'efforce de démontrer que l'on peut avoir une gestion rationnelle même dans le secteur social, renchérit Claude Torracinta. Or, c'est uniquement une gestion rationnelle qui pourra sauver tant le social que le service public.» Une manière de redorer l'image d'un domaine d'action souvent mal considéré, où le grand public imagine

encore parfois que l'argent du contribuable est gaspillé. Précisons que l'Hospice général reçoit de l'Etat une subvention annuelle de 112 millions de francs, pour un budget global de 250 millions. L'ensemble de ses services s'adresse à 40 000 Genevois, soit 10% de la population.

A l'heure actuelle, l'Hospice craint un nouveau danger, puisqu'il fait l'objet d'un projet de loi demandant qu'il ne soit plus une institution autonome, mais devienne un service de l'Etat. «Si notre statut devait changer dans ce sens, nous ne pourrions tout simplement plus faire notre travail», tonne Robert Cuénod, son directeur.

En dépit de cette menace, l'Hospice général poursuit le chemin de son renouveau, en plusieurs étapes: la création de projets de services, un effort particulier mis sur la prévention et l'information pour tout ce qui concerne l'action sociale, l'établissement d'une charte éthique, et la création d'un site Internet à consulter à l'adresse suivante: www.hg-ge.ch.

Catherine Prélaz